



DEL- 2024 - 065

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 14
Votants : 16**

OBJET :

**AVENANT 1 –
CONVENTION DE
MISE EN COMMUN
DES AGENTS DE
POLICE MUNICIPALE
ET DE LEURS
EQUIPEMENTS**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le 17 octobre
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,
Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2024

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M
GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., Mme
BARON A, M CARETTE C., Mme JOLIVET C., Mme FONTENEAU
C., Mme HERBRETEAU M-A, M SOURISSEAU B., M DUGUÉ V.,
Mme LAMBERT B.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., M BAUDRY M., Mme
PASQUEREAU C.,

POUVOIRS :

Mme PASQUEREAU C. a donné pouvoir à Mme FONTENEAU C.
M BAUDRY M. a donné pouvoir à M EVIN P.

SECRETAIRE : M SOURISSEAU B.

Un avenant doit être pris pour revoir les dispositions financières et l'échéancier de facturation.

Les charges du service mutualisé sont réparties à parts égales entre les 5 communes jusqu'en décembre 2025 et non 2024. En janvier 2026, et suivant un bilan des interventions sur l'année civile 2025, les communes pourront revoir la clé de répartition, qui pourra alors tenir compte de la population des communes ou encore du niveau d'activités du service mutualisé de police municipale sur chacune des communes.

Le remboursement à la commune de Le Landreau par chacune des 4 autres communes se réalisera en deux temps :

- Un acompte de 50% du budget prévisionnel de l'année N sera sollicitée en juin de l'année N,
- Le solde de l'année N sera sollicité suivant un état des dépenses réalisées au plus tard le 15 décembre de l'année N.

Sur proposition du Maire, après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable à l'avenant 1**
- **AUTORISE M le Maire à signer l'avenant**

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 21 OCT. 2024

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 21 OCT. 2024

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE,
Pascal EVIN

